



Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt-deux, le 25 janvier à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSET-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL)

L'assemblée désigne Delphine BOULOT en tant que secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu des réunions du 16 décembre 2021

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le compte-rendu des deux réunions du 16 décembre 2021.

Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

2. Camping « Sous les Pommiers » : Rapport d'activité 2021 et fixation des tarifs 2022

Le rapport d'activité 2021 du camping « Sous les Pommiers » est présenté par Madame Pauline LE FRANC, déléguataire. *Gérald ROUSSEUW rejoint la réunion pendant la présentation du rapport d'activité.*

Madame le Maire rappelle le contexte de la mise en délégation de service public du camping municipal en 2020 (difficultés de recrutement, lourdeur de la gestion). Le camping reste la propriété de la commune.

Les tarifs proposés pour 2022 sont les suivants (5 % de réduction au-delà du 14^{ème} jour) :

PAR JOUR	TARIFS TTC 2022 Emplacement nu		
	Basse saison : Avril- Mai – Septembre – Octobre	Moyenne saison : Juin	Haute saison : Juillet Août
ADULTE	4,50 €	4,60 €	4,80 €
ENFANT de 7 à 12 ans	4,00 €	4,10 €	4,20 €
ENFANT 0 à 7 ans	2,00 €	2,00 €	2,00 €
EMPLACEMENT + VÉHICULE	5,00 €	5,30 €	6,00 €
VÉHICULE SUPPLÉMENTAIRE (voiture, moto, remorque, bateau)	2,00 €	2,00 €	2,00 €
ÉLECTRICITÉ	4,00 €	4,00 €	4,00 €
ANIMAL	2,00 €	2,00 €	2,00 €
MACHINE A LAVER	5,50 €	5,50 €	5,50 €
SÈCHE-LINGE	3,00 €	3,00 €	3,00 €
CASIER FRIGO	4,00 € / jour	4,00 € / jour	4,00 € / jour
VISITEUR 1/2 JOURNÉE	2,00 €	3,00 €	3,00 €
Au-delà d'1/2 journée : tarif adulte	4,50 €	4,60 €	4,80 €
GARAGE MORT	5,00 €	5,00 €	6,00 €
TAXE SÉJOUR + 18 ANS	0,20 €	0,20 €	0,20 €
LODGE AMAZONE / JOUR	60,00 €	70,00 €	-
LODGE AMAZONE / SEMAINE	420,00 €	480,00 €	590,00 €
COCO SWEET AVEC AUVENT / JOUR	45,00 €	55,00 €	-
COCO SWEET SANS AUVENT / JOUR	40,00 €	50,00 €	-
COCO SWEET AVEC AUVENT / SEMAINE ²	300,00 €	380,00 €	480,00 €
COCO SWEET SANS AUVENT / SEMAINE	270,00 €	340,00 €	440,00 €
CYCLO TENTE ET CARAVANE / JOUR	35,00 €	40,00 €	45,00 €

CYCLO TENTE ET CARAVANE / SEMAINE	240.00 €	270.00 €	300.00 €
-----------------------------------	----------	----------	----------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Valide la modification des tarifs du camping « Sous les pommiers » à compter du 26/01/2022**

3. Engagement des crédits d'investissement pour l'année 2022

Rappel des dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celle inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisations de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Vu le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement 2021 d'un montant s'élevant à

1 403 611,94 € (chapitre 21)

Vu les opérations actuellement en cours et conformément aux textes applicables,

Madame le Maire demande l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 350 902,99 € (soit 25 % des 1 403 611,94 €) et rappelle que toutes dépenses engagées seront inscrites au BP 2022, aux opérations prévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 350 902,99 € (soit 25 % des 1 403 611,94 €),**
- **Dit que toutes dépenses engagées seront inscrites au BP 2022, aux opérations prévues.**

4. Étude de sol du futur terrain communal : devis

Par délibération n° 2021-111 du 07/09/2021, le conseil municipal a accepté l'acquisition d'une parcelle de terrain en vue de constituer une réserve foncière et permettre la réalisation de futurs projets en lien avec l'habitat.

Une étude de sol est nécessaire préalablement à la vente. Les propriétaires ayant été démarchés par la municipalité, il est proposé au vote de l'assemblée de prendre en charge cette dépense en l'ajoutant au prix d'achat du terrain.

3 agences ont été sollicitées :

ERDA géotechnique	2 900,00 € HT	6 prélèvements / 1 à 2 m / mini-pelle
FONDOUEST	1 745,00 € HT	6 prélèvements / jusqu'à 2 m / mini-pelle
ECR ENVIRONNEMENT	1 600,00 € HT	4 prélèvements / 1,5 m / tarière manuelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières,

À l'unanimité :

- **Accepte la prise en charge de l'étude de sol par la commune,**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

À la majorité (10 voix pour, 3 voix contre), choisit de prendre en charge l'étude de sol à hauteur de 1 745,00 € HT (devis FONDOUEST).

5. Bâtiment communal rue du pont de la Barre

La commune est propriétaire de la maison occupée aujourd'hui par les services de l'ADMR, rue du pont de la barre. L'ADMR intégrera cette année le local communal en cours de rénovation complète (ancien cabinet médical, rue des écoles).

Afin de connaître la valeur immobilière de ce bâtiment communal, 2 agences immobilières et 1 notaire sont venus le visiter pour en faire une estimation (le terrain est situé en zone Ub, inondable) :

IAD : prix de vente entre 70 000 et 80 000 € (terrain + maison)

JUST IN HOME : prix de vente entre 120 000 et 135 000 €

Maître BLOCHE : prix de vente aux environs de 140 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières,

à l'unanimité :

- **Décide de vendre le bâtiment communal (maison + terrain),**

- **Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la majorité (11 voix pour, 2 voix contre) :**
- **Décide de le mettre en vente au prix de 140 000 € nets vendeur, négociables.**

6. Bâtiment communal rue Edmond de Laheudrie

La commune est propriétaire de deux maisons rue Edmond de Laheudrie, dont l'une est en cours de vente.

Le compromis n'a pas encore été signé (report demandé par le notaire / absentéisme important dans le cabinet lié à la crise sanitaire). Les futurs acquéreurs font la demande d'une vente longue (6 mois au lieu de 3).

Madame le Maire ne prend pas part à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à la majorité (9 voix pour, 3 voix contre), accepte le principe d'une vente longue pour la maison commune rue de Laheudrie (6 mois maximum).

7. Réaménagement du bureau d'accueil : devis

Afin d'améliorer les conditions de travail de nos agents du secrétariat, il est proposé de séparer l'accueil.

En effet, l'accueil physique et téléphonique se fait aujourd'hui dans le grand bureau ce qui n'est pas favorable à la confidentialité, ni pour les usagers, ni pour les élus et agents. L'accueil pourrait être déplacé dans le bureau actuellement occupé par le chargé de projets (2^{ème} à droite en rentrant dans la mairie) et le grand bureau serait ainsi fermé au public.

Un devis a été demandé à VASSARD OMB pour l'acquisition du mobilier nécessaire à ce réaménagement : 980,63€ HT (1 176,76 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Accepte cette réorganisation des services ;**
- **Autorise Madame le Maire à signer le devis présenté par VASSARD OMB, d'un montant de 980,63€ HT (1 176,76 € TTC).**

8. Aménagement de voirie – réserve incendie de Dungy : devis

Les travaux de construction d'une réserve incendie à Dungy près de la ferme de Monsieur RAULINE sont achevés.

Des travaux de busage sont nécessaires pour permettre un bon écoulement des eaux pluviales.

Un devis a été demandé à l'entreprise SITPO : 2 148,00 € HT (2577,60 € TTC)

Ce devis a été validé par les services de l'ARD (Agence Routière Départementale)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à signer le devis présenté par SITPO, d'un montant de 2 148,00 € HT (2 577,60 € TTC).**

9. Corbeille de l'abri bus du collège : devis de remplacement et prise en charge de l'assurance

À la demande des éco-délégués du collège Octave Mirbeau, une corbeille de tri sélectif a été installée en mai 2021 auprès de l'abri bus de la place des écoles.

Cette corbeille a été incendiée le 19/12/2021. Une déclaration a donc été faite auprès de notre assurance, une plainte déposée à la gendarmerie et un nouveau devis demandé au fournisseur :

Devis CONCEPT URBAIN : 1 630,00 € HT (1 956,00 € TTC)

Prise en charge assurance : 1 726,40 €

Un débat s'installe sur les nombreuses incivilités dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à signer le devis présenté par CONCEPT URBAIN d'un montant de 1 630,00 € HT (1 956,00 € TTC) (installation réalisée par nos agents).**

10. Remplacement d'une fenêtre à la caserne : devis

Des travaux de rénovation du logement communal situé au 1er étage de la caserne ont été réalisés en 2019. 2 fenêtres ont été fournies par l'entreprise en charge de la menuiserie avec les mauvais vantaux et l'une des deux a été posée.

Des devis ont été demandés pour la modification des vantaux et la pose de la fenêtre restante. Seul GS MENUISERIE a répondu : 820,40 € HT (902,44 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à signer le devis présenté par GS MENUISERIE d'un montant de 820,40 € HT (902,44 € TTC).**

11. Remplacement de buse au chemin du Haut Bault : devis

Une buse traversant le chemin du Haut Bault est cassée et doit être remplacée.

Un devis a été demandé à Monsieur PEZERIL : 912,10 € HT (1 094,52 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à signer le devis présenté par Monsieur PEZERIL d'un montant de 912,10 € HT (1094,52 € TTC).**

12. Acceptation d'un don

Lors du 1er tour des élections municipales complémentaires, un billet de 5 € a été déposé dans une enveloppe de vote. La sous-Préfecture a pris l'attache du centre des finances pour savoir comment gérer cette situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à la majorité (11 voix pour, 2 abstentions), accepte ce don de 5 € (imputation au compte 7713 du BP 2022 de la commune).

13. Subvention UFCV pour l'année 2021

La subvention à verser au titre de 2021 pour la participation communale au financement du poste de l'animateur intergénérationnel s'élève à 9 410 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à faire procéder au mandatement de cette subvention.

14. Lavoir communal : point sur le projet et les études menées, demande de subvention auprès du Département

Plusieurs études ont été nécessaires pour déterminer les travaux nécessaires à assurer la stabilité du talus surplombant le lavoir. A l'issue de ces études, les devis correspondant aux travaux à réaliser ont été demandés.

Le plan des dépenses et recettes prévisionnelles est arrêté ainsi :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Restauration - maçonnerie	42 493,25 €	Fondation du patrimoine - lavoir	19 861,00 €
Renforcement du talus	33 525,00 €	DETR / DSIL	28 542,13 €
Panneaux d'informations touristiques	5 000,00 €	LEADER	20 384,47 €
Aménagement paysager et mobiliers urbains	5 000,00 €	Département - Subvention "restauration du patrimoine historique"	17 230,65 €
TOTAL	86 018,25 €	TOTAL	86 018,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention « Restauration du patrimoine historique » auprès du Département

15. Véhicule et matériel pour l'atelier communal : devis

Pour les besoins des services techniques, l'achat d'un véhicule utilitaire est nécessaire. Un devis a été demandé à l'entreprise J. BERVAS de Carpiquet :

Renault KANGOO Express ZE (véhicule électrique), grand volume / Année 2016 – 60 000 km

8 504,59 € HT (10 202,76 € TTC)

Une aide du SDEC Énergie est possible à hauteur de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité :

- **Accepte l'achat du véhicule décrit ci-dessus au prix de 8 504,59 € HT (10 202,76 € TTC) auprès de l'entreprise J. BERVAS ;**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition et à solliciter une aide de 3 000 € auprès du SDEC Énergie.**

16. Remplacement de la téléphonie à la mairie

L'installation téléphonique du secrétariat de la mairie est ancienne et commence à être défectueuse (coupures, grésillements). Une étude est en cours avec plusieurs sociétés pour déterminer la meilleure solution (abonnements et matériels).

La possibilité d'une subvention « France Relance » est à l'étude avec la Sous-Préfecture.

Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

17. Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)

Face à la nécessité pour les collectivités de **s'interroger sur le vieillissement de leur population**, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est **d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.**

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au

niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, nous proposons de mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés* ;
- définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

**(Transports et mobilité ; Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication)*

L'adhésion est de 130 € / an pour les communes < à 5 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité :

- **Accepte d'adhérer à cette association,**
- **Nomme Madame Françoise DUSSERT-SARTHE et Monsieur Bruno LEFRANÇOIS en tant que référents.**

18. Chats errants sur la commune

La mairie est régulièrement sollicitée pour des problèmes de chats errants dans la commune. Une campagne de stérilisation est possible.

Étapes :

- Délibération du conseil municipal pour autoriser cette campagne
- Signature d'une convention avec une association de défense des animaux (30 millions d'amis) pour obtenir un financement de 50% des frais de vétérinaire
- Négocier un tarif avec un vétérinaire (à Bayeux, 84€ par femelle et 46€ par mâle pour une quantité de 10 mâles et 10 femelles)
- Organiser une réunion publique pour expliquer et identifier des bénévoles prêts à s'investir dans cette campagne
- Acheter le matériel nécessaire et préparer les locaux d'accueil des animaux
- Former les bénévoles
- Lancer la campagne (durée de 3 à 4 semaines)

Budget pour 20 animaux : environ 1 350€, à prévoir tous les ans sur 3 ou 4 ans

Détail :

- Reste à charge stérilisation = 650 €
- Matériel et chauffage des locaux = 700 €

Ressources :

Besoin d'un référent qui pilote le sujet au conseil municipal

Besoin de 2 à 4 bénévoles dans la commune pour réaliser la campagne (de la capture des animaux à leur remise en liberté)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide d'organiser une réunion publique pour discuter de cette campagne de stérilisation des chats errants avec les habitants.

19. Compte-rendu des commissions communales

Le compte-rendu de chaque commission communale a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux.

VOIRIE / SÉCURITÉ :

Suite aux nombreuses incivilités, la commission a évoqué la possibilité de mettre en place de la vidéo-surveillance. Frédéric FOSSEY a contacté le SDEC Énergie et plusieurs communes qui ont mis ou mettent en place cette surveillance (environ 10 000 € / caméra). Au Molay-Littry, ils réfléchissent à la mise en place de travaux d'intérêt général. Une étude plus approfondie peut être menée si le conseil municipal souhaite poursuivre dans cette voie : nombre de caméras, emplacement etc. Cette étude du SDEC Énergie est gratuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à la majorité (12 voix pour, 1 abstention), décide de solliciter une étude gratuite auprès du SDEC Énergie.

Des actions de prévention sont également envisagées (carrefour de la sécurité avec la Gendarmerie, les Pompiers etc.), en lien avec les établissements scolaires. Ce sujet pourrait être évoqué lors d'une prochaine réunion publique.

INAUGURATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : idée d'une journée multisports avec les associations sportives le samedi 23 avril 2022. Attente de devis pour initiation aux sports de glisse (skate, trottinette, etc.).

20. Questions diverses

- Délégations exercées : Sans objet
- Demande de subventions des associations pour l'année 2022 : engagement des associations à participer à au moins 1 manifestation par an
- Point sur les compétences communales et intercommunales (RDV avec Monsieur THOMINES le 01/02)
- Indemnités des élus :
 - Maire – 1 559,20 € nets
 - 3 Adjoints – 413,99 € nets
- Rétrocession du gymnase du collège
- L'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) de Crouay « les paniers crocusiers » va être reprise par la municipalité de Crouay : une AMAP pourrait être créée à Trévières.
- RDV avec la Poste le 04/02
- ENEDIS : désignation d'un correspondant C.R.I.S.E (Correspondant Réseaux Intempéries pour la Sécurité Électrique).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, nomme Monsieur Frédéric FOSSEY en tant que correspondant C.R.I.S.E auprès d'ENEDIS.

- Gîte « Les cigognes » : demande de devis pour abattre un mur et agrandir la pièce de travail.

Quelques dates :

- Élections présidentielles 10 et 24 avril 2022
- Élections législatives 12 et 19 juin 2022
(4 dimanches à réserver pour la tenue des bureaux de vote)
- **Du 20/01 au 19/02** – recensement de la population
- Organiser une visite du patrimoine communal : un vendredi soir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55
La prochaine réunion est fixée au mardi 1^{er} mars 2022 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

1. Approbation du compte-rendu des réunions du 16 décembre 2021
2. Camping « Sous les Pommiers » : Rapport d'activité 2021 et fixation des tarifs 2022
3. Engagement des crédits d'investissement pour l'année 2022
4. Étude de sol du futur terrain communal : devis
5. Bâtiment communal rue du pont de la Barre
6. Bâtiment communal rue Edmond de Laheudrie
7. Réaménagement du bureau d'accueil : devis
8. Aménagement de voirie – réserve incendie de Dungy : devis
9. Corbeille de l'abri bus du collège : devis de remplacement et prise en charge de l'assurance
10. Remplacement d'une fenêtre à la caserne : devis
11. Remplacement de buse au chemin du Haut Bault : devis
12. Acceptation d'un don
13. Subvention UFCV pour l'année 2021
14. Lavoir communal : point sur le projet et les études menées, demande de subvention auprès du Département
15. Véhicule et matériel pour l'atelier communal : devis
16. Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)
17. Chats errants sur la commune
18. Vidéo-surveillance : étude du SDEC Energie
19. Nomination du correspondant C.R.I.S.E

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOUR Maire	Loïc PÉRIOT 1 ^{er} adjoint	Françoise DUSSERT-SARTHE 2 ^{ème} adjoint	Frédéric FOSSEY 3 ^{ème} adjoint	Françoise LE MARQUAND Conseillère Municipale
Gérald ROUSSEUW Conseiller municipal	Valérie TANQUEREL Conseillère municipale	Françoise LEBOULANGER Conseillère municipale	Laëtitia MOREAU Conseillère municipale ABSENTE	Patrick WATERS Conseiller municipal
Martial LEGROS Conseiller municipal ABSENT	Bruno LEFRANÇOIS Conseiller municipal	Delphine BOULOT Conseillère municipale		